

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROCES-VERBAL

VILLE
DE
PENMARC'H
FINISTÈRE

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 22 FEVRIER 2018

Étaient absents : M. Louis LE FLOC'H (procuration à M. Michel FRIN), Mme Claudine CABON (procuration à Mme Dominique PLOUHINEC), M. Arnaud VARIEL (procuration à M. Christian BUREL), Mme Christine MORIN (procuration à Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU)

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121.15 du CGCT, désigne, **Mélanie DUCROT** conseillère municipale, comme secrétaire de séance.

M Raynald TANTER remercie l'ensemble des conseillers de leur présence pour cette séance organisée inhabituellement un jeudi. Il propose de communiquer les informations suivantes :

- **Hommage à M. Alexandre BOSSER** qui vient de nous quitter. Il transmet au nom du conseil municipal ses condoléances à Marie, son épouse ainsi qu'à toute sa famille. Il salue son engagement citoyen et associatif : président des Anciens Combattants, président de l'Age d'Or. Il souligne sa carrière militaire, méticuleux, au service des autres, mais aussi très vigilant quant à la reconnaissance due aux anciens combattants par les responsables politiques nationaux. Il évoque sa démonstration lors de la dernière Assemblée Générale des Anciens Combattants. Il évoque un homme très respectueux, très aimable et très convivial. Il se rappelle ses derniers échanges empreints de jovialité et qui témoignaient d'une sympathie réciproque. Il propose de lui dédier ce Conseil Municipal ;
- **Grande phase de chantiers** sur la commune pour les semaines à venir. Il précise la tenue d'un point presse pour informer la population de la gêne temporaire que cela pourrait susciter pendant les travaux de voirie, notamment en termes de circulation et de stationnement ;
- **Le déménagement** des services de la mairie se fera à partir du 28/02 ;
- **Une consultation** est en cours pour le remplacement du chauffage de l'école Auguste Dupuy ;
- **La commune a été labellisée « Ville Internet »** et il évoque une « chose » remarquable par l'attribution, dès la première participation, de 2 @. Il souligne la qualité du travail qui a été engagée au titre de la communication et des outils numériques. Il évoque une nouvelle fierté pour Penmarc'h. Il remercie particulièrement M Éric RAPHALEN et le personnel du service communication. Il encourage ce dernier à aller décrocher la 3^{ème} @. Il propose à M Éric RAPHALEN de prendre la parole pour évoquer les pistes ;

M Éric RAPHALEN explique que le but est de démontrer que Penmarc'h est « à la pointe de la pointe », de la capacité de la commune à disposer d'outils modernes et de savoir les utiliser. C'est un point de départ. L'objectif du 3^{ème} @ est réalisable. On dispose d'un panneau d'information, de billetteries pour la salle Cap Caval, et de la dématérialisation de certaines procédures. Ces dispositifs ne sont pas encore mis en valeur.

Mme Fabienne LE GARS interpelle M Éric RAPHALEN sur sa rencontre avec le ministre concernant la pétition et comme évoqué au conseil municipal précédent.

M Éric RAPHALEN précise que M Mounir MAHJOUBI, secrétaire d'Etat au numérique, n'était finalement pas présent mais que la pétition va lui parvenir.

- **Mobilisation des élus du département** pour l'accessibilité du Finistère par la ligne LGV et de soumettre une motion discutée à la CCPBS à d'adopter par le Conseil Municipal de ce soir pour plus de poids (délibération approuvée à l'unanimité) ;

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 19 JANVIER 2018

M Raynald TANTER invite les conseillers à faire part de leurs observations.

Aucune remarque n'est formulée, le procès-verbal est donc approuvé à l'unanimité.

Raynald TANTER propose d'aborder l'ordre du jour.

1. Débat d'Orientations Budgétaires

M. Raynald TANTER introduit ce point par un rappel du Débat d'Orientations Budgétaires de la CCPBS tenu avant-hier et souligne le travail réalisé en séminaire et en commission. La municipalité a fait également un travail similaire à l'échelle de la commune. Il salue le travail réalisé par les services et en particulier par le service financier. Travail qui a été présenté en commission et qui est soumis ce soir à débat, comme la loi l'y oblige.

Pour la municipalité, la feuille de route respecte les constantes du programme avec des variantes qui se sont introduites par opportunité comme les travaux de la mairie ou d'autres qui relèvent des impondérables auxquels elle doit faire face.

Il précise que pour lui le principe est de respecter les ratios de fond de roulement et d'endettement qui restent raisonnables pour ne pas compromettre la capacité financière de la collectivité à l'échéance du mandat. Il souhaite transmettre le relais dans de bonnes conditions à la future équipe qui sera désignée à l'issue des prochaines élections municipales. Les orientations budgétaires vont être présentées dans les grandes lignes par M Jean-Louis BUANNIC, sachant que le détail a été examiné en commission, et qu'en plus chacun a pu prendre connaissance de l'ensemble des éléments dans le rapport préparatoire.

Avant de passer la parole à M Jean-Louis BUANNIC, il précise que ce document reprend les éléments déjà évoqués l'an passé, avec quelques ajustements en termes de calendrier et de lissage des opérations d'investissements. Pour finir, il mentionne à toutes fins utiles, que la municipalité a, certes devant eux, des investissements importants à venir mais que depuis le début du mandat, il ne faut pas l'oublier, beaucoup ont été déjà réalisés, et ce sur les fonds propres de la commune.

M Jean Louis BUANNIC prend la parole et aborde le document d'orientations budgétaires soumis au conseil et évoque les grandes lignes :

- La disparition dans les 3 ans de la taxe d'habitation ; en 2020, 80% des foyers ne payeront plus cette taxe avant une compensation par l'Etat ;
- Un marché financier intéressant et qui offre des taux d'emprunts très bas ;
- La contrainte imposée par l'Etat à ne pas dépasser 1.10% d'augmentation des dépenses de fonctionnement
- Des objectifs de conserver un bon niveau d'épargne ; de préserver la qualité des services rendus à la population et de réaliser des économies de gestion
- Les grandes tendances comme l'éclairage public, l'effacement des réseaux et des aménagements de voirie ainsi que l'entretien des bâtiments communaux.
- La capacité de désendettement de la commune actuel de 1.3 ans (seuil critique fixé à 10 ans) et l'absence de l'effet de ciseaux selon les courbes présentées.
- Les estimations 2018 restent prudentes

M Raynald TANTER intervient et précise que le niveau des investissements est celui prévu. Les prévisions budgétaires se veulent prudentes tant sur les bases que sur les subventions. Le mot d'ordre est de ne pas dépasser 7 ans d'endettement. Cela laisse de la marge en cas de force majeure.

M Bruno CARIOU prend la parole et remercie les services qui ont mis en évidence certains points de ce budget qui n'est pas un exercice facile. Il demande à revenir sur la page 23 du document sur les dépenses de patrimoine maritime. Que contient le terme patrimoine maritime : le vieux phare, le phare actuel ? Il a une appréciation relative du budget car ces bâtiments sont fragiles et peuvent se dégrader – Il faut anticiper les situations d'urgence afin de ne pas se retrouver comme pour les ouvrages de défense contre la mer. La situation financière de la commune peut permettre des travaux plus ambitieux. A force d'être contenu, les bâtiments se dégradent à une vitesse plus importante. Il faut être dans l'anticipation et être plus à l'écoute. Le vieux phare et le phare représentent des situations d'urgence. C'est le moment de faire le pas via des investissements plus importants sinon on nous le reprochera.

M Jean-Louis BUANNIC précise qu'une enveloppe budgétaire de 102K€ est prévu sur les bâtiments.

M Raynald TANTER prend la parole et dit en être conscient. Les contraintes financières sont là. Les priorités ne sont pas forcément celles que l'on croit. Il s'agit de prendre un ensemble de projets et des ajustements se feront selon les problématiques abordées. Il faut être vigilant, présent, et cohérent dans les actions menées. Il faut consolider l'existant, mener les projets, réaliser les réfections du patrimoine. La protection du littoral relève de la compétence de la CCPBS. Un groupe de travail définira les priorités et les leviers fiscaux. La CCPBS engage un pacte financier et doit voir ce qui est mutualisable. On a toujours envie de faire plus mais il faut faire avec ce que l'on a. Il faut avoir une vision globale. Nous faisons attention aux deniers publics.

M Bruno CARIOU partage ce point de vue mais invoque qu'un bien immobilier à plus de valeur s'il est restauré ou remis en état. Il dit être dans le débat et non dans la polémique. Il se dit sensible à l'aspect patrimonial et on ne peut pas aller partout.

Mme Marie-Claire DUPONT informe le conseil sur le rapport d'études demandée par Mme DE PONTAUD qui fera l'objet d'une présentation prochaine. Il s'agit de la rénovation de la tour à feu, l'étanchéité du fût, de la maison des gardiens pour un montant d'environ 4M€. Elle mentionne également sa rencontre avec la représentante des Phares et Balises pour la mise en place d'une convention et pour trouver des solutions afin de remettre les bâtiments en état et ses abords.

Mme Fabienne LE GARS intervient et informe le conseil que certains habitants sont demandeurs de location de salles communales. La petite salle de Cap Caval peut-elle être louée ?

M Raynald TANTER répond que cela lui semble difficile.

Mme Marie-Claire DUPONT explique la possibilité de la cantine de Kéridy, qui est à l'étude.

M Éric RAPHALEN explique que la salle Cap Caval a déjà été louée mais des dégradations et la programmation de la salle ont contraint à cesser cette pratique.

Mme Claudine CABON rappelle que sur la commune des privés louent des locaux. La commune ne peut se mettre en concurrence.

Mme Fabienne LE GARS informe le conseil de la tenue du Pardon de Ste Thumette le 26/05 prochain.

M Raynald TANTER dit que le débat est clos et propose d'aborder les points suivants.

2. Budget annexe cinéma Eckmühl : signature d'un procès-verbal de mise à disposition des biens du budget principal au budget annexe du cinéma

M Jean-Louis BUANNIC précise que cette délibération est demandée par M GOURVENNEC, trésorier de Pont-l'Abbé afin d'acter les biens acquis sur le budget principal pour les besoins du fonctionnement du cinéma.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

3. Délégations d'attribution consenties au Maire en application du Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2122-22, modification

M Raynald TANTER précise que cette délégation en matière d'urbanisme (l'alinéa 27 de l'article L2122-21 du CGCT) complète celles consenties par le conseil municipal pendant la durée du mandat.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

4. Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal

M Éric RAPHALEN propose une souplesse dans l'espace réservé à l'expression dans le journal municipal (modification de l'article 30 du règlement intérieur) en passant de 375 à 450 mots.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

5. Tarif pour la mise à disposition d'une parcelle, projet des jardins partagés

M Hervé VAILLANT précise les conditions de mise à dispositions des parcelles aux usagers et de la nécessité d'instaurer un tarif afin que la commune en assure la gestion.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

6. Signature d'une convention de transfert de gestion de parcelles entre la commune et le CCAS

Mme Karine COSQUERIC propose d'autoriser M le Maire à signer une convention avec le CCAS pour l'utilisation des parcelles servant au stationnement des campings caristes au Viben. Il s'agit de régulariser une pratique.

M Bruno CARIOU fait état des efforts réalisés par la commune sur l'aménagement des terrains pour l'accueil des touristes. Mais il souhaite revenir sur l'implantation et propose de trouver un autre endroit en limite de zone naturelle et soumet cette réflexion.

Mme Karine COSQUERIC dit que cette question a déjà été soulevée et que cette implantation avec la proximité des habitations reste sensible. Elle évoque la rencontre dernièrement d'un privé qui s'est intéressé à la gestion de cet endroit.

M Arnaud VARIEL explique que ce parking est vite saturé.

Mme Nathalie POULARD réagit et rappelle que la commune a acquis un terrain limitrophe pour agrandir l'espace de stationnement.

M Bruno CARIOU explique que le virage de la voie est très dangereux à cet endroit.

M Raynald TANTER propose de passer au vote.

La présente délibération est adoptée à la majorité avec deux abstentions (M. Bruno CARIOU et Mme Claudine CABON).

7. Nouvelle tarification modulée

M Raynald TANTER précise qu'il s'agit d'aller vers une Convention Territoriale Globale en partenariat avec la CAF visant à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants du territoire.

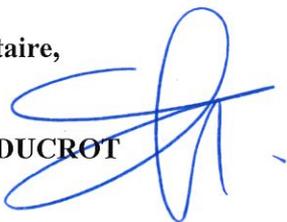
Mme Dominique PLOUHINEC présente les modalités qui entourent la tarification modulée.

La présente délibération est adoptée **à l'unanimité**.

La séance est levée 21h52.

Le Secrétaire,

Mélanie DUCROT



Le Maire,

Raynald TANTER

